Fiche de Données de Sécurité

RUST-OLEUM CORPORATION
* Trusted Quality Since 1921 *
www.rustoleum.com

1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

Nom:	ACCENT 2X +SSPR 6PK PP SAT GRANITE	**Date de Révision:**	9/16/2022
Étiquette d'un Produit:	327931	**Société/Entreprise:**	2/2/2018
Utilisation Recommandée:	Couche de Finition / Aérosols		
Société/Entreprise:	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA	**Fabricant:**	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA
Préparée par:	Service des Affaires Réglementaires		
Numéro de téléphone d´urgence:	24 Hour Hotline: 847-367-7700		

2. Identification des Dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit

Mention d'avertissement
Danger

Dangers spécifiques
37% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

MENTIONS DE DANGER SGH

Aérosol inflammable, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation Oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT, exposition simple, catégorie 3, NE	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Gases under Pressure; Compressed Gas	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. NE PAS FUMER.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (122°F).

3. Composition / Informations sur les Ingrédients

SUBSTANCES DANGEREUSES

Nom chimique	N° CAS	Wt.% Range	Symbols GHS	Phrases GHS
Acétone	67-64-1	25-50	GHS02-GHS07	H225-319-332-336
Propane	74-98-6	10-25	GHS04	H280
N-Butane	106-97-8	2.5-10	GHS04	H280
Hydrocarbure Aliphatique	64742-89-8	2.5-10	GHS08	H304-340-350
Xylène	1330-20-7	2.5-10	GHS02-GHS07	H226-315-319-332
Dioxyde de Titane	1317-80-2	2.5-10	Indisponible	Indisponible
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	2.5-10	Indisponible	Indisponible
Distillat Léger Hydrotraité	64742-47-8	2.5-10	GHS08	H304
Carbonate de Diméthyle	616-38-6	1.0-2.5	GHS02-GHS06	H225-331
Acétate de n-Butyle	123-86-4	1.0-2.5	GHS02-GHS07	H226-336
Éthylbenzène	100-41-4	1.0-2.5	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-332-351-373
Zirconium, bis(acetato-O)oxo-	5153-24-2	<0.1	Indisponible	Indisponible

4. Premiers Secours

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux.

En cas de contact avec la peau: Laver a l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins medicaux si une irritation se developpe ou si elle persiste.

En cas d´exposition par inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arret respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygene. Obtenir des soins medicaux immediatement. Si inhale', faire prendre l'air `a la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un me'decin.

En cas d´ingestion: Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut penetrer dans les poumons et causer de graves lesions pulmonaires. Obtenir des soins medicaux immediatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

5. Mesures de Lutte contre l´Incendie

En cas d´incendie, les agents d´extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: L'eau pulverisee pourrait s'averer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreme due a la montee de la pression. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreme. Les vapeurs peuvent former un melange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'a une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Tenir eloigne de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire eclater le contenant. POINT D'ECLAIR EST INFEREUR DE -7°C (20°F). DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE!

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empecher la montee de la pression et la possibilite d'auto-inflammation ou d'explosion. Du materiel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait etre utilise. Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance securitaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Aucune information.

6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois. Isoler l'endroit dangereux et empecher le personnel qui n'est pas essentiel ou qui n'est pas protege d'acceder aux lieux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'etincelles. Eliminer le produit conformement aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas incinerer les contenants fermes. Ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales règlements.

7. Manipulation et Stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les reutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vetements.

Entreposage : Garder les contenants hermetiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer a plus de 49°C (120°F). Entreposer les grandes quantites de produit dans des batiments concus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et proteges en consequence. Tenir loin de la chaleur, des etincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères.

Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible: Aucune information.

8. Contrôle de l´Exposition / Protection Individuelle

Nom chimique	N° CAS	% en Poids Moins Que	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Acétone	67-64-1	35.0	250 ppm	500 ppm	1000 ppm	N.E.
Propane	74-98-6	20.0	N.E.	N.E.	1000 ppm	N.E.
N-Butane	106-97-8	10.0	N.E.	1000 ppm	N.E.	N.E.
Hydrocarbure Aliphatique	64742-89-8	10.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Xylène	1330-20-7	5.0	20 ppm	N.E.	100 ppm	N.E.
Dioxyde de Titane	1317-80-2	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	5.0	2 mg/m3	N.E.	N.E.	N.E.
Distillat Léger Hydrotraité	64742-47-8	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Carbonate de Diméthyle	616-38-6	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Acétate de n-Butyle	123-86-4	5.0	50 ppm	150 ppm	150 ppm	N.E.
Éthylbenzène	100-41-4	5.0	20 ppm	N.E.	100 ppm	N.E.
Zirconium, bis(acetato-O)oxo-	5153-24-2	0.1	5 mg/m3	10 mg/m3	5 mg/m3	N.E.

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Maintenez la dilution générale de la ventilation locale d'échappement en volume et distribution pour garder le TLV des ingrédients dangereux au-dessous des limites acceptables. Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandees. Utiliser du materiel de ventilation a l'epreuve des explosions. Creer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenetres pour empecher l'accumulation de vapeurs.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit etre suivi lorsque les conditions du lieu de travail necessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

PROTECTION DE LA PEAU: Utiliser des gants pour eviter le contact prolonge avec la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanee suffisante.

Protection des yeux: Porter des lunettes de securite concues pour proteger contre les eclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vetements contamines immediatement et les laver avant de les reutiliser.

Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible: Aucune information.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

Apparence:	Jet en brume	**État Physique:**	Liquide
Odeur:	Comme un solvant	**Seuil de l'odeur:**	N.E.
Gravité spécifique:	0.778	**pH:**	N.A.
Point de Congélation, °C:	Non Déterminé	**Viscosité:**	Non Déterminé
Solubilité à l´eau:	Pue	**Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):**	Non Déterminé
Temp. de Décomposition, °C:	Non Déterminé		
Plage du point d'ébullition:	-37 - 1,649	**Limites d'Explosivité, %vol:**	0.9 - 13.0
Inflammabilité:	Supporte la combustion	**Point d´éclair, °C:**	-96
Taux d'évaporation:	Plus rapidement que l'Éther	**Température d'Auto-Inflammation, °C:**	Non Déterminé
Densité de Vapeur:	Plus lourd que l'air	**Pression de Vapeur:**	Non Déterminé

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)

10. Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter: Eviter les temperatures superieures a 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles.

Incompatibilité: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

Décomposition Dangereuse: Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldhyde.

Polymérisation Hasardeuse: Ne se produira pas dans des conditions normales.

STABILITÉ: Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations Toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Provoque des lésions oculaires graves

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: Aucune information.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Nocif si inhale. Les concentrations elevees de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussieres peuvent etre nocives si inhalees. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations elevees de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongee ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: Nocif si ingere.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: Peut causer des troubles du systeme nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillee) et/ou des lesions. Des concentrations elevees peuvent avoir des effets nefastes sur le systeme nerveux central (somnolence, etourdissements, nausees, maux de tete, paralysie et vue brouillee) et/ou des lesions. Des recherches ont etabli un lien entre la surexposition professionnelle repetee et prolongee aux solvants et les lesions permanentes du cerveau et du systeme nerveux. La surexposition au xylene a ete associee a des anomalies du foie, a des lesions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du systeme reproducteur, de meme qu'a l'anemie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et

du coeur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B -"Peut-être cancérogène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010)

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë
The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
67-64-1	Acétone	5800 mg/kg Rat	>15700 mg/kg Rabbit	50.1 mg/L Rat
106-97-8	N-Butane	N.E.	N.E.	658 mg/L Rat
64742-89-8	Hydrocarbure Aliphatique	N.E.	3000 mg/kg Rabbit	N.E.
1330-20-7	Xylène	3500 mg/kg Rat	>4350 mg/kg Rabbit	29.08 mg/L Rat
14807-96-6	Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	6000	N.E.	30
64742-47-8	Distillat Léger Hydrotraité	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>5000 mg/L Rat
616-38-6	Carbonate de Diméthyle	13000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>5.36 mg/L Rat
123-86-4	Acétate de n-Butyle	10768 mg/kg Rat	>17600 mg/kg Rabbit	> 21 mg/L Rat
100-41-4	Éthylbenzène	3500 mg/kg Rat	15400 mg/kg Rabbit	17.4 mg/L Rat

N.E. - Non-Établi

12. Informations Écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Le produit est un mélange des composantes indiquées.

13. Considérations Relatives à l´Élimination

Elimination: N'incinérez pas les récipients fermés. Ce produit comme fourni est défini par USEPA comme déchêt dangereux inflammable . Débarassez-vous de la portion non utilisée du produit comme déchêt dangereux (D001) selon le règlement fédéral, local, et de l'état.

14. Informations Relatives aux Transports

	National (USDOT)	International (IMDG)	Aérien (IATA)	TDG (Canada) - FRENCH
Numéro UN:	N.A.	1950	1950	N.A.
Nom UN::	Paint and Related Spray Products in Ltd Qty	Aérosol, inflammable	Aerosols, flammable	Aérosol, inflammable
Classe de danger :	N.A.	2	2.1	N.A.
Groupe d´emballage:	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Quantité Limitée:	Oui	Oui	Oui	Oui

15. Informations Réglementaires

Réglementations Fédérales Américaines:

Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Gas under pressure, Cancérogénicité, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure), Germ cell mutagenicity

Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Nom chimique	N° CAS
Xylène	1330-20-7
Éthylbenzène	100-41-4
Pigment de bleu de phtalocyanine	147-14-8

Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

Réglementations des États Américains:

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Attention: Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.

16. Autres Informations

Evaluations HMIS

Santé: 2* **Inflammabilité:** 4 **Risque physique:** 0 **Protection individuelle:** X

Classements NFPA

Santé: 2 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité:** 0

Les Composés Organiques Volatils: 534 g/L

CE DATE DE RÉVISION: 9/16/2022

MOTIF DE LA RÉVISION: Description de la Révision Modifiée
Modification de la Composition du Produit
Modification des Propriétés de la Substance et/ou du Produit dans la ou les Section(s):
02 - Identification des Dangers
05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie
09 - Propriétés Physiques et Chimiques
14 - Informations sur le Transport
15 - Informations Réglementaires
16 - Autres Informations
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

Légende: N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.